

35

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'IMMIGRATION : LES QUATRE ÉTAPES D'UNE HISTOIRE RÉCENTE

Michel Wieviorka

in Marie Poinso et al., Migrations et mutations de la société française

La Découverte | « Hors collection Sciences Humaines »

2014 | pages 333 à 341

ISBN 9782707177117

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/migrations-et-mutations-de-la-societe-francaise--9782707177117-page-333.htm>

Pour citer cet article :

Michel Wieviorka, « Le débat public sur l'immigration : les quatre étapes d'une histoire récente », *in Marie Poinso et al., Migrations et mutations de la société française*, La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2014 (), p. 333-341.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

*Le débat public sur l'immigration :
les quatre étapes d'une histoire
récente*

Michel Wieviorka

Le débat public sur l'immigration a considérablement évolué au cours des cinquante dernières années, en même temps que se transformaient les phénomènes migratoires et la société française dans son ensemble.

La France serait passée d'un modèle d'intégration républicaine à un autre, encore mal défini, mais caractérisé par des logiques de fragmentation sociale et culturelle, voire religieuse. Faut-il accepter cette hypothèse ? L'examen des quatre actes de cette histoire récente devrait apporter une réponse ou, tout au moins, un éclairage utile.

Premier acte : assimilation et immigration de travail

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, et tout au long des trente glorieuses, l'immigration fonctionne en France selon deux logiques. La première, celle de l'assimilation, concerne les vagues de migrants venus de divers pays d'Europe depuis la fin du XIX^e siècle : Italiens, Polonais et, plus récemment, Espagnols et Portugais, qui deviennent d'« excellents Français ». Le droit du sol aidant, leurs enfants, tout en conservant éventuellement quelques traces de leur origine nationale et culturelle, entrent pleinement dans la société et dans la nation. Dans certains endroits, des communautés liées par leur origine perdurent, par exemple les Polonais dans le Nord minier ou, dans l'ensemble, les Portugais. Ces migrants suivent en fait assez largement la logique de l'assimilation, mais avec du retard.

Les principes de la République s'appliquent sans difficulté à cette logique d'assimilation : les migrants perdent toute spécificité liée à

leur origine dans l'espace public. Même s'ils conservent un patronyme, un lien éventuel avec le pays d'origine, des habitudes alimentaires, ils se dissolvent en fait dans le « creuset français » [Noiriel, 1988]. L'idée d'assimilation s'inscrit dans un projet plus large de progrès, hérité des Lumières. Dans l'entre-deux-guerres, elle avait contribué fortement à l'attraction et au rayonnement intellectuels, artistiques et politiques de la France républicaine.

Par ailleurs, l'idée d'une assimilation impossible n'est pas absente. Ainsi, Georges Mauco, avant, pendant et même après la Seconde Guerre mondiale, exerce une influence non négligeable, raciste et ethniciste, par ses écrits de démographe et ses fonctions importantes dans la politique de l'immigration [Weil, 1999]. L'assimilation est également battue en brèche par l'existence, peu perçue à l'époque, de phénomènes de noria, c'est-à-dire de rotation des migrants.

La reconstruction dans l'immédiat après-guerre a inauguré une période de croissance qui doit beaucoup à une main-d'œuvre non qualifiée, massivement importée de l'étranger, et plus seulement d'Europe du Sud. Tout au long des années 1950 et 1960, l'État français et le patronat vont notamment chercher en Afrique du Nord colonisée, puis décolonisée, les ouvriers dont l'industrie et d'autres secteurs comme l'agriculture éprouvent un besoin criant. Les « travailleurs immigrés » relèvent d'une deuxième logique. Ces hommes, pour la majorité, se retrouvent inclus socialement par le travail, mais totalement exclus pour le reste. Ils vivent avec l'espoir d'un retour au pays, sans être aucunement impliqués dans la vie civique ou politique française.

Cette logique de l'immigration de travail, au plus loin de celle de l'assimilation, exclut le migrant de la nation et de la République. Elle correspond sinon à son choix, du moins à ses espoirs d'un avenir au pays, et non pas en France.

La juxtaposition de ces deux logiques, pourtant totalement opposées, est parfaitement inscrite dans la conception française de la République : les uns y entrent, plutôt vite et intégralement, les autres n'y ont aucune place. Personne n'y trouve à redire, ni les migrants ni les Français qui les ignorent le plus souvent. Ainsi, ce premier acte n'a rien à voir avec l'idée d'une crise du modèle d'intégration républicain.

Deuxième acte : le début de la crise

À partir du milieu des années 1970, cette double logique vole en éclats du fait de transformations massives. La France sort des trente glorieuses, découvre le chômage, la précarité, et ses industries ont moins besoin de main-d'œuvre non qualifiée. Désindustrialisation et délocalisation

de la production transforment le marché de l'emploi ; les entreprises cessent de recruter de la main-d'œuvre en Afrique du Nord. Le déclin des « forteresses ouvrières » fragilise les travailleurs immigrés. Dans ce contexte dont personne n'imagine alors la durée et les prolongements, le regroupement familial est rendu légal et institutionnalisé par le décret du 29 avril 1976. L'immigration de travail se transforme alors en immigration de peuplement [Hessel, 1988] : les migrants d'Afrique du Nord restent massivement en France, malgré les incitations de l'État, comme le « million Stoleru » (de centimes), la prime promise en 1977 à ceux qui acceptent de partir sans retour.

Les migrants venus d'Afrique du Nord s'installent durablement en France, même si certains rêvent encore d'un hypothétique retour au pays. Soumis plus que d'autres aux difficultés de la désindustrialisation et à la crise économique, leur position s'inverse : hier inclus socialement par le travail et exclus pour le reste, ils sont de plus en plus exclus ou précarisés socialement, en même temps qu'ils sont censés – le mot apparaît dans le débat public – « s'intégrer », entrer dans la République et dans la nation. S'ouvre alors un débat marqué par de nouvelles thématiques.

Dès la fin des années 1970, on commence à parler d'une crise des « banlieues ». Lors des trente glorieuses, celles-ci avaient accueilli une population diversifiée socialement et capable de mobilisation à travers un tissu associatif plutôt dense ou *via* des organisations politisées : beaucoup étaient des « banlieues rouges ». À partir du milieu des années 1970, les plus aisés, ou les plus dynamiques, poursuivent l'ascension sociale inaugurée dans les logements HLM quinze ou vingt ans plus tôt. Les quartiers populaires se peuplent alors de familles réunies grâce au regroupement familial. Cette évolution provoque quatre phénomènes majeurs.

Le premier est la montée des rancœurs et des inquiétudes chez les laissés-pour-compte du changement, ou chez ceux qui ont le sentiment d'en payer trop cher le prix : les « pauvres Blancs » se sentent abandonnés dans les « banlieues » ; les salariés avec la crise ne peuvent se maintenir socialement qu'en faisant des efforts considérables. Le Front national devient une réelle force politique en 1983 et capitalise ces peurs et ces rancœurs, y compris dans des zones sans immigrés.

Le deuxième phénomène, proche du premier, est la montée d'un racisme hostile, dans un premier temps, aux « Arabes » et qui, dans le discours savant, sera qualifié de « différentialiste » ou de « culturel » par Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein [1988] ou Pierre-André Taguieff [1987], qui les premiers le perçoivent : la cible, comme le montre mon enquête sur la « France raciste » [1991], est ici l'immigré, non pas parce qu'il serait inférieur pour des raisons biologiques, physiques, intellectuelles, mais parce qu'il serait différent culturellement, incapable de

partager les valeurs de la France, irréductiblement autre. L'image du travailleur immigré cède la place à d'autres figures, plus complexes, comme celles du « Beur » et de la « Beurette ».

L'émergence d'un islam des banlieues, qu'analyse Gilles Kepel parmi les premiers [Kepel, 1987], est le troisième phénomène. L'islam devient la deuxième religion de France, et sa présence commence à inquiéter bien des Français.

Enfin, le thème de l'insécurité, qui était jusqu'au début des années 1970 avant tout une hantise du gauchisme, vise les nouvelles « classes dangereuses » qui peupleraient les banlieues.

La « République menacée » entre en scène, mais les débats n'associent pas le danger à des minorités religieuses ou culturelles « issues de l'immigration ».

Troisième acte : le « foulard »

En 1989 éclate l'« affaire du foulard » : le principal d'un collège de Creil interdit de cours trois élèves portant un « foulard », une décision contestée par les parents, des immigrés marocains. La France se passionne pour savoir s'il faut ou non accepter le « foulard » ou le « voile islamique » dans les écoles publiques. Le débat oppose, selon la formule de Régis Debray dans *Le Nouvel Observateur* du 30 novembre 1989, les « républicains » et les « démocrates », les premiers ne voulant voir dans l'espace public que des individus libres et égaux en droit, les seconds favorables à la reconnaissance des particularismes identitaires dans le même espace public.

Les enfants d'origine maghrébine deviennent ainsi, aux yeux d'une partie de l'opinion, des musulmans, voire des islamistes, alors que le terrorisme, qui était jusqu'à présent perçu avant tout comme un phénomène international (palestinien), nationaliste (corse) ou d'extrême gauche (Action directe), est associé à l'islam. Le débat français s'apparente aux controverses qui agitent la philosophie politique dans le monde anglo-saxon, où s'affrontent depuis le début des années 1980 *liberals* et *communitarians*. Faut-il penser la justice sociale et l'égalité sur la seule base de l'individualisme et de l'universalité des droits de l'homme [Rawls, 1987], ou au contraire reconnaître aux personnes un ancrage, des identités, une religion, des traditions, des appartenances culturelles qui doivent être pris en compte, comme le demandent les tenants du multiculturalisme [Taylor, 1992] ? Les « républicains » à la française mettent en avant les vertus de la République, une et indivisible, et versent parfois dans les excès de langage d'un « républicanisme » pur et dur relevant d'un universalisme abstrait, loin des réalités vécues. Les « démocrates »

sont accusés de trahir l'idéal républicain et d'ouvrir la voie au chaos ou à la guerre civile, façon libanaise ou yougoslave. Le débat laisse un espace limité à ceux, dont l'auteur de ces lignes, qui plaident pour articuler les deux perspectives en question et pour qu'une voie médiane soit explorée : exiger de tous les acteurs qu'ils respectent les valeurs universelles et, en même temps, accepter de reconnaître leurs différences culturelles – un multiculturalisme tempéré, en quelque sorte [Kymlicka, 2001].

Le débat est dominé par les images d'une République fière de ses valeurs, mais en butte aux provocations et à la rancœur de jeunes « issus de l'immigration » qui refuseraient de s'intégrer et de jouer le jeu de l'idéal républicain. Ces jeunes sont perçus avant tout comme d'origine maghrébine et peuplant les « banlieues » à problèmes, des « zones de non-droit » et des « territoires perdus de la République » [Brenner, 2001].

Ainsi, la crise est maintenant patente, et l'immigration en est pour beaucoup une des sources principales, les uns insistant sur l'insécurité, la délinquance, les autres sur sa structuration communautaire qui menacerait la nation.

Quatrième acte : ouvertures et fermetures

La France prend conscience de l'évolution et de la diversité des phénomènes migratoires, alors que de nouveaux événements agitent et sensibilisent l'opinion. En 2002, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, décide la fermeture du centre de Sangatte, ouvert par la Croix-Rouge en 1999 pour accueillir des migrants bloqués à l'entrée du tunnel sous la Manche. C'est l'occasion de découvrir que la France est aussi devenue un pays de transit. En octobre-novembre 2005, trois semaines d'émeutes font suite dans de nombreuses « banlieues » à la mort, à Clichy-sous-Bois, de deux jeunes poursuivis par la police. Cet épisode révèle l'approfondissement de la crise des banlieues et les difficultés de l'intégration républicaine. Il montre aussi que des quartiers se ghettoïsent [Lapeyronnie, Courtois, 2008] et donne à voir de nouveaux acteurs, des jeunes Noirs issus de l'immigration, présentés non sans excès par les médias comme les principaux protagonistes de la violence.

Avec ces émeutes, la couleur de peau fait une entrée fracassante dans le débat public, à travers la visibilité des migrants d'origine subsaharienne. La naissance, cette même année, des Indigènes de la République et du CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France) confirme cette évolution.

Les Noirs de France, surtout lorsqu'ils tentent de s'organiser comme avec le CRAN, sont accusés de communautarisme, alors qu'ils se mobilisent essentiellement pour critiquer les carences de la République et

qu'ils protestent contre le racisme et les discriminations dont ils sont l'objet. Le débat sur cette question noire rebondit périodiquement depuis, soit sur des thématiques historiques – la colonisation, la traite négrière ou la décolonisation par exemple –, soit sur des registres où se mêlent racisme, ou accusations de racisme, et identité nationale, comme l'affaire des quotas dans le football, en avril 2011.

La crise de la République débouche sur deux types d'analyses, radicalement opposés : les uns imputent les difficultés aux immigrés et à leur descendance, leur reprochant d'être incapables ou non désireux de s'intégrer, d'abuser de l'aide sociale et de miner le pays en développant des logiques communautaires, présentées comme culturelles et religieuses, mais aussi imputées à la race. L'immigration serait coûteuse, et même ravageuse pour l'emploi des nationaux. Les autres considèrent que la crise relève de l'épuisement d'un modèle général, qui s'est imposé avec succès dans les années d'après-guerre, mais qui depuis les années 1970 s'est décomposé en même temps que progressait le néolibéralisme ou que se construisait l'Europe.

Puisque la crise du modèle républicain s'impose, le débat s'organise autour des réponses à y apporter. Les « républicains » considèrent qu'il faut refuser toute reconnaissance des identités qui surgissent dans l'espace public, qu'il ne faut considérer que des individus libres et égaux en droit. Les « démocrates » demandent que l'on tienne compte du réel, que la présence en France de différences diverses soit reconnue et appréciée, y compris statistiquement, pour mettre en place des politiques adaptées aux réalités concrètes.

Partout dans le monde où ils surgissent, les débats de ce type traversent les oppositions classiques entre gauche et droite, bien plus qu'ils ne les opposent. Mais partout aussi, les positions liées à la reconnaissance de la diversité sont plus présentes à gauche qu'à droite. Le paradoxe de la France est que, dans ce pays, c'est Nicolas Sarkozy, et donc la droite, qui, en politique, ira le plus loin pour promouvoir de telles positions. Ainsi, en 2003, ministre de l'Intérieur, il annonce à plusieurs reprises son engagement pour une politique de discrimination positive.

En juillet 2008, devenu président de la République, les yeux rivés sur l'Amérique, il annonce : « Ce que les États-Unis ont fait avec Barack Obama, c'est ce que l'on veut faire ici. La discrimination positive, l'*affirmative action*, cette façon qu'ont les États-Unis de dire qu'à la tête d'un pays cela doit être aussi différent qu'au bas d'un pays, c'est exactement ce que je veux faire. »

En décembre 2008, il crée un poste de commissaire à l'égalité et à la diversité qu'il confie à Yazid Sabeg, un entrepreneur connu pour ses positions en faveur de la reconnaissance des différences culturelles et pour les statistiques dites ethniques – un dossier qui suscite un débat passionné.

Mais le même Nicolas Sarkozy fait preuve d'ambivalence, ou d'inconstance, quand il annonce, dans sa campagne présidentielle de 2007, la création d'un ministère qui se préoccupera de l'identité nationale, tandis que se durcissent les références à la nation. Le chef de l'État appelle dans une tribune parue dans *Le Monde*, le 9 décembre 2009, à un débat indigne sur l'identité nationale qui se révélera de surcroît mal préparé, et en juillet 2010 il prononce à Grenoble un discours portant sur la sécurité et sur l'immigration associée à la délinquance, soulignant à nouveau l'échec du modèle français d'intégration.

Enfin, en février 2011, Nicolas Sarkozy qualifie le multiculturalisme d'« échec » et déclare ne pas vouloir d'« une société dans laquelle les communautés coexistent les unes à côté des autres ».

Cette évolution spectaculaire de la droite, dont beaucoup diront qu'elle s'est alors « droitisée » jusqu'à adopter les positions du Front national, n'a pas eu son pendant à gauche, où l'idée d'un multiculturalisme même tempéré, pleinement articulé aux exigences universelles qu'incarne en France l'idéal républicain, reste très minoritaire.

Ainsi, le quatrième acte de cette brève histoire est celui où, à droite comme à gauche, les acteurs politiques, dans leur ensemble, semblent finalement refuser tout traitement autre que classiquement républicain des demandes qui proviennent de l'immigration. Toutes les forces politiques se disent attachées à la laïcité s'il s'agit du traitement institutionnel de l'islam et prennent leurs distances vis-à-vis du multiculturalisme. Les chercheurs ou les intellectuels interviennent dans ce débat avec les mêmes arguments.

Épilogue

Dans le débat public actuel, la messe est (presque) dite : le modèle républicain est plus que jamais d'actualité, il apporterait la seule réponse possible aux menaces du moment, notamment les risques de communautarisme. Pourtant, les réalités ne peuvent qu'interpeller cette quasi-unanimité intellectuelle et politique.

En premier lieu, la crise du modèle d'intégration républicaine n'a cessé de s'approfondir, et des travaux récents, comme ceux de Gilles Kepel [2012], viennent confirmer un point capital, sur lequel j'ai moi-même attiré l'attention à plusieurs reprises dès les années 1980 [Wiewiorka, 1991] : ce n'est pas l'immigration qui menace la République, c'est l'incapacité de celle-ci à tenir ses promesses universelles qui crée un vide, que d'autres réponses possibles comblent, comme le développement de l'islam et les tendances au communautarisme.

Il ne faudrait pas imputer exclusivement à l'immigration cette poussée éventuelle des communautarismes, ceux-ci se développent aussi du

fait d'autres logiques. Comme le montrent les travaux d'Erik Cohen et Maurice Ifergan [2007], une partie des juifs de France, par exemple, fonctionnent de plus en plus selon des modèles communautaires, en fait néorépublicains, se réclamant simultanément de la République et des protections qu'elle apporte face à l'antisémitisme. Or cette population relève d'un modèle diasporique plus que de migrations.

De façon plus générale, en France comme ailleurs, des diasporas s'affirment, souvent peu ou mal connues, comme la diaspora chinoise, remarquablement décrite par le collectif mené par Richard Beraha [2012]. Elles fonctionnent en réseaux à l'échelle de la planète [Diminescu, 2012] et appellent un autre traitement institutionnel que classiquement républicain. Mais, dès qu'il s'agit de minorités, de différences culturelles ou religieuses, d'identités, le débat est tendu et rendu d'autant plus difficile que la collecte même de données, comme celles rassemblées dans l'enquête TeO, est très controversée. Ainsi, lorsque le commissaire à l'égalité et à la diversité installe, sous la responsabilité du démographe François Héran, une commission qui doit se prononcer à propos des statistiques dites « ethniques », une poignée d'universitaires, sous la houlette d'un autre démographe, Hervé Le Bras, se constituent en commission contre toute ouverture à une politique de recueil de ce type de données. Ces deux commissions ont chacune publié un rapport.

En troisième lieu, il est devenu très insuffisant de parler d'« immigration » et d'« immigrés », tant les phénomènes migratoires et les figures du migrant se diversifient : les uns, effectivement, quittent définitivement une société d'origine pour la France ; les autres y sont en transit ; d'autres encore sont attachés à la possibilité de mobilité et circulent constamment [Tarrus, 2002]. De plus, la France devient un pays d'émigration, avec quelque 2 millions de ses ressortissants à l'étranger aujourd'hui.

Les Français, dans leur ensemble, sont très attachés aux principes républicains. Mais la société accueille ou produit des différences, culturelles, religieuses, éventuellement racialisées ou ethnicisées, et les individus sont de plus en plus désireux de choisir eux-mêmes les identités collectives auxquelles ils peuvent se rattacher, définitivement ou non. Certains veulent par exemple conserver une double nationalité.

Refuser de prendre en considération ces réalités, c'est nier les individus et les groupes dans leur être et dans leurs aspirations, et ouvrir la voie à des logiques dangereuses : fermeture sectaire, tendances à l'autodestruction, violence. Il est urgent de cesser d'opposer la République et les minorités ou les identités, pour apprendre à les concilier et à articuler le respect des valeurs universelles et la reconnaissance des différences.

Bibliographie

- BADINTER E., LE BRAS H. (2009), *Le Retour de la race. Contre les statistiques ethniques*, L'Aube, La Tour-d'Aigues.
- BALIBAR E., WALLERSTEIN I. (1988), *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, La Découverte, Paris.
- BERAHA R. et al. (2012), *La Chine à Paris. Enquête au cœur d'un monde méconnu*, Robert Laffont, Paris.
- BRENNER E. (2004 [2001]), *Les Territoires perdus de la République, Antisémisme, racisme et sexisme en milieu scolaire*, Mille et Une Nuits, Paris.
- COHEN E., IFERGAN M. (2007), *Heureux comme juifs en France ? Étude sociologique*, Elkana/Akadem, Paris, Jérusalem.
- DIMINESCU D. (2012), *E-atlas des diasporas*, FMSH, Paris.
- GASPARD F., KHOSROKHAVAR F. (1993), *Le Foulard et la République*, La Découverte, Paris.
- GÖLE N. (1993), *Musulmanes et modernes*, La Découverte, Paris.
- HÉRAN F. (2010), *Inégalités et Discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique*, rapport du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (COMEDD), La Documentation française, Paris.
- HESSEL S. (1988), *Immigrations, le devoir d'insertion. Rapport du groupe de travail Immigration*, La Documentation française, Paris.
- KEPEL G. (1987), *Les Banlieues de l'islam*, Le Seuil, Paris.
- KEPEL G. (2012), *Quatre-Vingt-Treize*, Gallimard, Paris.
- KYMLICKA W. (2001), *La Citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, La Découverte, Paris.
- LAPEYRONNIE D., COURTOIS L. (2008), *Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris.
- NOIRIEL G. (1988), *Le Creuset français*, Le Seuil, Paris.
- RAWLS J. (1987), *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris.
- TAGUIEFF P.-A. (1987), *La Force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles*, La Découverte, Paris.
- TARRIUS A. (2002), *La Mondialisation par le bas*, Baland, Paris.
- TAYLOR C. (1992), *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Aubier, Paris.
- WEIL P. (1999), « Georges Mauco, expert en immigration : ethno-racisme pratique et antisémisme fielleux », in TAGUIEFF P.-A. (dir.), *L'Antisémisme de plume, 1940-1944*, Berg International, Paris, p. 267-276.
- WIEWIORKA M. (1991), *La France raciste*, Le Seuil, Paris.